NO 85 | MARS | 2023 | WEB

L'Informateur

www.valcourt.ca

Les inscriptions en ligne pour les activités estivales sont débutées!

ATTENTION:

Informations sur le Camp de Jour à la page 15!

L'Informateur

*Magazine **Municipal** et **Communautaire** de **Valcourt***

Sommaire

Vie Municipale 3
Dérogation mineure
Quoi faire en cas de sinistre?

Vie Culturelle 8-9
Centre Culturel
Musée de l'Ingéniosité

Vie Scolaire 10
Le sport à l'Odyssée
La finale des Jeux du Québec

Vie Communautaire 12
CABVER
Valcourt 2030

Sports et Loisirs 14
Camp de jour
Sentier multifonctionnel
Offres d'emplois étudiants

Chronique Santé 18
Acupuncture
Livre d'or Dr Turcotte

Mensuel d'information édité par la **Ville de Valcourt**
Directrice de publication : Lydia Laquerre
Infographie et régie publicitaire : Jacinthe Charron
Courriel :ville.valcourt@valcourt.ca
Abonnez-vous à l'infolettre au www.valcourt.ca

Heures d'ouverture de vos services

Hôtel de ville	: 1155, rue St-Joseph, Valcourt, J0E 2L0
Aréna	: 1111, boul. des Cyprès, Valcourt, J0E 2L0
Lundi au jeudi	: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi	: 8 h 30 à 12 h (Après-midi sur rendez-vous seulement)
Téléphone	: 450 532-3313
Télécopieur	: 450 532-3424
Courriel	: ville.valcourt@valcourt.ca

Valcourt

VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

Stationnement de nuit

Le 31 mars prochain marquera la levée de l'interdiction du stationnement de nuit, dans les rues de la Ville. Nous demandons toutefois votre collaboration afin d'éviter de vous stationner dans la rue si une tempête est annoncée.

Ramassage hebdomadaire du compost

N'oubliez pas que le ramassage hebdomadaire du compost débutera le 7 avril prochain. La prochaine collecte des gros rebuts, quant à elle, aura lieu le 29 mai! Pour plus de détails, consultez le calendrier des collectes sur le site Web de la Ville de Valcourt!

Réservé aux citoyens des municipalités de la région de Valcourt (preuve de résidence requise).

Ville de Valcourt | Canton de Valcourt | Racine | Maricourt
Lawrenceville | Bonsecours | Sainte-Anne-de-la-Rochelle

HEURES D'OUVERTURE - 2023

Ouvert de 9 h 00 à midi les samedis suivants :

29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin, 24 juin, 8 juillet, 29 juillet, 19 août, 9 septembre, 23 septembre et 14 octobre 2023

En tout autre temps, il sera strictement interdit d'y déposer des matières.

Matières acceptées — **GRATUIT**

BOIS
Branches, bois naturel, traité ou peint : incluant les meubles en bois aggloméré.

BRIQUE ET BÉTON
Brique, béton non armé, pierre, gravier, ciment.

MÉTAL
Toute pièce de métal de dimension raisonnable y compris les gros appareils ménagers (exempt d'halocarbure, donc aucun appareil réfrigérant).

SOL
Surplus d'herbe et feuilles, résidus de jardin et terre non-contaminée.

PLASTIQUES AGRICOLES ET ACÉRICOLES
Demandez les conditions avant, sinon refusé.

CONDITIONS

Déposez vous-même vos matières triées de façon sécuritaire dans les espaces identifiés.

Conférence Accro, mon ado?

En janvier dernier, la Ville de Valcourt vous a offert la conférence *Accro, mon ado?* qui traite des impacts d'une surexposition aux écrans pour les jeunes. Nous souhaitions, par cette initiative, sensibiliser les parents, grands-parents et autres acteurs auprès des jeunes sur la réalité derrière le temps d'écran et suggérer des solutions pour déconnecter nos jeunes. Si vous n'avez pas pu être présent lors de la conférence, bonne nouvelle, elle est disponible en ligne sur la page Youtube de TVME, la télé communautaire de Valcourt. En vous rendant sur la page, vous pourrez visionner la conférence, qui a été scindée en 3 capsules, pour faciliter l'écoute.

C'est ce mois-ci qu'arrive le printemps!

En cette saison officielle du ménage, il est important de se rappeler certains points :

- L'eau de l'aqueduc ne peut pas être utilisée pour faire fondre la neige, nettoyer une entrée de cour ou retirer le gravier sur le terrain.
- Même si nous avons tous hâte que la neige parte, il ne faut pas l'envoyer dans la rue. Bien qu'elle fonde effectivement plus vite sur l'asphalte chauffée par le soleil, cette pratique est dangereuse pour les automobilistes. Étendez plutôt votre banc de neige dans votre cour ou sur votre terrain.
- Tous les déchets ne vont pas dans le bac noir! Si vous faites le ménage du garage ou du sous-sol, rappelez-vous que certains déchets doivent être apportés à l'écocentre.
- La collecte des gros rebuts aura lieu le 29 mai, veuillez ne pas laisser de déchets encombrants en bordure de rue avant cette date.
- Les conteneurs se trouvant dans la cour des immeubles à logements, des commerces ou des bâtiments municipaux sont à l'usage exclusif des propriétaires ou locataires de l'endroit. Il n'est pas permis d'y déposer votre surplus de déchets ou vos encombrants.

Merci à tous pour votre habituelle collaboration et nous vous souhaitons une belle saison!

La dérogation mineure

La Ville de Valcourt a adopté un règlement portant sur les dérogations mineures, ce qui permet à la Ville de déroger à son règlement de zonage. Par exemple, lors d'un projet de construction de bâtiment accessoire, si l'implantation du bâtiment ne peut pas respecter les normes établies au règlement de zonage, une dérogation mineure peut être demandée. Ce règlement est qualifié de règlement discrétionnaire, puisque l'autorisation est à la discrétion du Conseil municipal. Toutefois, le législateur a prévu 9 critères pour l'autorisation une dérogation mineure :

1. La dérogation doit être conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;
2. Le refus d'octroyer la dérogation cause un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
3. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique;
5. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique;
6. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
7. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général;
8. La dérogation a un caractère mineur et;
9. Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été réalisés de bonne foi.

Objets d'une dérogation mineure

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement en vigueur peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure, à l'exception des dispositions relatives :

- à l'usage et à la densité d'occupation du sol (exemple : nombre de logements dans un bâtiment);
- aux secteurs de contraintes et aux secteurs sensibles;
- à l'implantation à proximité de certaines activités contraignantes (exemple : agriculture);
- à l'abattage et à la plantation d'arbres;
- aux piscines et spas;
- aux sablières, carrières et gravières;
- à la location de chambres;
- à la construction résidentielle en zones agricoles ou agro-forestières;
- aux poules en milieu urbain et;
- aux redevances pour fins de parcs ou terrains de jeux lors de nouveaux développements résidentiels.

De plus, une limitation à la possibilité d'accorder des dérogations mineures est prévue dans les zones de contraintes naturelles et anthropiques identifiées aux règlements de zonage et de lotissement (exemples : zones inondables, milieux humides, bandes de protection). Dans ces zones, une dérogation mineure ne peut pas être accordée à l'égard d'une norme de zonage ou de lotissement adoptée à des fins de protection de l'environnement, de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Autrement dit, une dérogation mineure ne peut pas être accordée à l'égard d'une norme associée au statut de zone de contrainte.

Contenu de la demande

Le contenu d'une demande de dérogation mineure est composé de plusieurs documents. En plus du formulaire municipal et d'une description des motifs appuyant la demande de dérogation mineure, des documents préparés par des professionnels habilités peuvent être requis, selon le contexte de la demande (Exemples de documents : plan projet d'implantation ou certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, certificat de localisation, plan d'opération cadastrale, plans de construction, etc.).

Démarche

1. La demande est analysée par l'inspecteur municipal ou le conseiller en urbanisme qui détermine si celle-ci est recevable;
2. La demande est présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui procède à l'analyse de la demande. Ce comité est constitué principalement de citoyens (jusqu'à 5) et de 2 élus.
3. Le comité transmet ensuite une recommandation favorable ou défavorable au Conseil municipal qui en prend connaissance et qui consulte les motifs de cette recommandation. Cette recommandation est destinée uniquement à l'usage du Conseil municipal donc le requérant n'est pas informé à cette étape du processus.
4. Finalement, en séance régulière, et 15 jours suivant la date de publication d'un avis public sur le site internet, le conseil municipal entend, dans un premier temps, toute personne qui voudrait se faire entendre sur la demande de dérogation mineure puis, accepte ou refuse la demande.

Coût

Il en coûte 200,00$ pour présenter une demande de dérogation mineure à la Ville et le paiement du tarif n'est pas garant d'une acceptation par le conseil municipal

En conclusion, une dérogation mineure est une mesure exceptionnelle et qu'à titre d'exemple, l'implantation d'un bâtiment ou d'une construction à un endroit non autorisé par la règlementation doit être justifiée à l'égard des 9 critères mentionnés dans ce texte. Cette mesure peut permettre de régulariser une situation ou la réalisation d'un projet sur un terrain de forme irrégulière, si les 9 critères sont satisfaits. Dans le cas où les circonstances ne répondent pas à ces critères, la conséquence d'un bâtiment ou d'une construction dérogation est son déplacement ou sa démolition. Afin d'éviter toute situation incommodante, veillez à toujours obtenir votre permis avant d'effectuer vos travaux.

Références utiles

Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 638

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Guide la prise de décision en urbanisme – Règlement sur les dérogations mineures. https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-derogations-mineures/

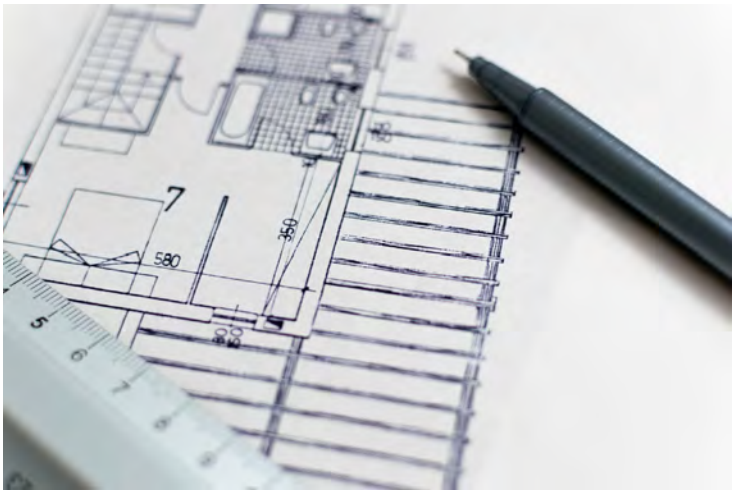

Joey Savaria, Urbaniste

Conseiller en urbanisme

Quoi faire en cas de sinistre?

Si vous étiez victime d'un refoulement d'égoût, sauriez-vous quoi faire? Voici un bref apperçu des étapes à suivre en cas de sinistre chez vous.

Étapes à faire lors d'un refoulement d'eau/égout

1. Mettre à l'abri les objets/meubles autant que possible
2. Essayer de cerner par vos propres moyens l'origine du sinistre, afin d'atténuer temporairement les dommages
3. Contacter dans les meilleurs délais son assureur, qui pourra acheminer chez vous les ressources nécessaires afin de limiter les dégâts (plombier, Qualinet, etc.) ; si vous n'avez pas d'assureur, faites venir à vos frais un plombier et une entreprise de nettoyage, de façon diligente et dans les meilleurs délais
4. Si le problème est détecté par le professionnel mandaté (plombier) du côté municipal (c'est-à-dire en aval de la connexion qui réunit les 2 parties dans l'emprise municipale ou après la connexion, toujours dans l'emprise), téléphonez immédiatement au service d'urgence des eaux de la Ville au 1 888 534-2486 pour faire venir un employé sur place afin de constater l'origine du sinistre avec celui-ci
5. Tout au long de l'événement, prendre des photos du sinistre en question et mettre par écrit les circonstances de l'événement
6. Si vous croyez que la responsabilité de la Ville est en cause, faites parvenir un avis écrit au greffe de la Ville de Valcourt, par courriel au greffe@valcourt.ca, dans les 15 jours de la survenance de l'événement, à défaut de quoi votre réclamation pourrait être irrecevable en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*
7. Faire tous les travaux nécessaires afin de corriger les sources de sinistre potentielles (installation de clapets anti-retour, débrancher les gouttières du pluvial, etc.)

Il est important de vérifier auprès de votre assureur si vous bénéficiez de la protection en cas de refoulement d'eau/d'égout, pour vous assurer d'être couverts en cas de sinistre. La Ville n'est pas l'assureur de ses citoyens, il est donc important de faire sa part pour éviter des dégâts ou les aggraver, dans votre immeuble ou sur votre terrain.

Pour être indemnisé par la Ville, il faut que la faute de celle-ci soit prouvée, et qu'il y ait un lien de causalité entre la faute et l'événement survenu. Il faut également qu'il soit prouvé qu'un dommage a réellement été subi et est en lien direct avec le sinistre.

Nous vous rappelons également que la Ville a adopté un règlement obligeant tous les propriétaires d'immeubles à procéder à l'installation de dispositifs anti-refoulement et de procéder régulièrement à leur entretien. Si vous n'avez aucune installation de ce type ou si vos installations sont défectueuses, vous ne serez pas indemnisé.

WWW.VALCOURT.CA

INSCRIVEZ-VOUS À S.A.M.

Pour être avisé en priorité lors d'avis d'ébullition ou autres événements importants dans la Ville.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour vous inscrire à S.A.M., appelez-nous au 450 532-3313 poste 1338

DR JONATHAN GIRARD, CHIROPRATICIEN

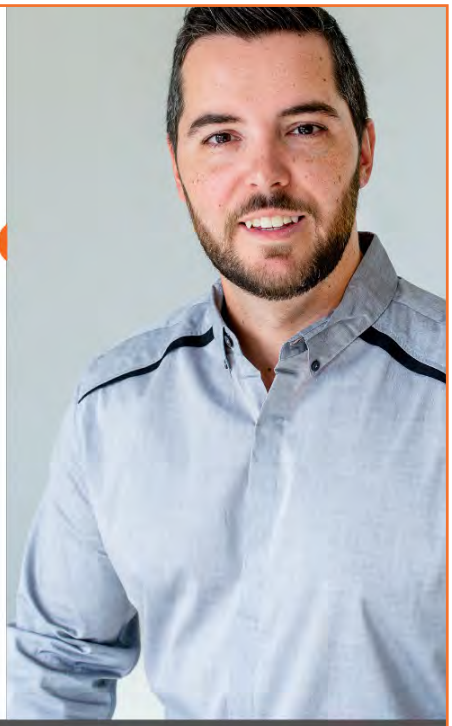

Douleurs lombaires, cervicales et autres articulations
- entorses
- tendinites
- migraines
- blessures sportives

Votre chiro de famille, près de chez vous!

À RACINE

SUR APPEL, CLINIQUE À MON DOMICILE
158 RUE DU HAUT-BOIS RACINE
Pour rendez-vous: (819) 993-7283 ou
www.chirojonathangirard.ca

Centre culturel Yvonne L. Bombardier

Quand la peinture prend vie

Est-ce une photo ou une peinture? Au premier coup d'œil, vous vous poserez certainement la question en découvrant les œuvres de l'artiste Kylie Sandford dans son exposition Microcosmes. Elle propose des tableaux qui interrogent la distance et la proximité de l'humain face à la nature.

L'artiste réalise à la peinture à l'huile ou au pastel à l'écu des vues intimes de lieux occupés par les lacs, les cours d'eau, les endroits rocheux et les forêts. Le jeu avec les deux techniques crée des rythmes de couleurs et de formes qui capturent l'essence de la nature dans le but de favoriser une connexion aux mondes naturels.

Entrée gratuite

Atelier artistique La Ruche d'art

Dimanche 26 mars, 13 h

Le Centre culturel et le Rivage du Val St-François s'unissent pour développer un espace de création artistique avec la communauté nommé La Ruche d'art. C'est un espace de solidarité et d'entraide dans la communauté. Il se veut aussi un lieu de rencontre sans frontière ni préjugés, où tout le monde devient l'artiste de sa vie. Venez laisser libre cours à votre créativité dans cet espace ouvert à tous!

Réservez vos places à ccylb@fjab.qc.ca

Conférence Maudites hormones

Mercredi 22 mars, 19 h

Combien de femmes souffrent dans le silence de leur cycle menstruel, d'un SPM extrême ou de la préménopause, à se demander si elles sont juste trop sensibles, délicates ou folles? Sarah Rodrigue, autrice du best-seller Maudites hormones, parlera ouvertement de ces sujets. Elle mettra en lumière tant les joies que les souffrances qui peuvent accompagner le cycle menstruel, tout en partageant les enseignements qu'elle a tirés dans cette lutte « contre » ses hormones.

Membre : 10 $ | Grand public : 15 $

Réservez vos billets à ccylb@fjab.qc.ca

Les Contes de Coco

Saviez-vous que la Bibliothèque propose un outil éducatif original pour les enfants de 2 à 7 ans : les Contes de Coco? Ces trousses littéraires thématiques sont composées de 4 livres, d'une marionnette et de fiches d'activités. Chaque trousse aborde une thématique différente. Venez les emprunter pour les découvrir!

Musée de l'ingéniosité J. Armand Bombardier

Les Mordus de l'hiver 2023

Le 5 février dernier se tenait la journée des Mordus de l'hiver. Vous avez été 4000 personnes à venir profiter des activités et spectacles gratuits au Musée et au Centre culturel Yvonne L. Bombardier! Un énorme merci à vous d'avoir fait de l'édition 2023 un franc succès! Au plaisir de vous revoir aussi nombreux l'an prochain!

Venez réaliser vos projets au Fab Lab!

Connaissez-vous notre Fab Lab? Il s'agit d'un atelier de fabrication qui met à votre disposition des outils manuels et numériques. Le but est de vous permettre de réaliser des projets innovateurs et créatifs. Découpe laser, impression 3D, impression sur textile ou projets électroniques, les possibilités sont infinies! Nos animateurs sont là pour vous accompagner les samedis de 10 h à 17 h, ou en semaine sur rendez-vous. Qu'allez-vous créer en premier?

Comblez votre curiosité avec nos capsules de la réserve

Saviez-vous que nous conservons plus de 70 véhicules uniques dans notre réserve? Des modèles produits en exemplaires limités, des véhicules industriels, des prototypes jamais commercialisés ; nos véhicules sont tous plus inusités les uns que les autres! Pour vous les faire découvrir, nous vous proposons d'écouter nos capsules vidéo présentées par notre équipe de guides-animateurs. Elles sont disponibles sur YouTube et sur le site Web du Musée!

Découvrez le balado Joseph-Armand Bombardier, au-delà de l'inventeur

Qui est Joseph-Armand Bombardier? Est-il plus que l'inventeur de la motoneige Ski-Doo? Dans ce balado de 4 épisodes, découvrez son histoire en explorant sa vie, ses inventions, l'expansion de sa compagnie à travers le monde et l'impact qu'il y a eu sur sa communauté. Découvrez comment ce garagiste de Valcourt dans les Cantons-de-l'Est est devenu un entrepreneur connu mondialement grâce à son ingéniosité.

Le Musée à volonté avec la carte Ingénieuse!

Si comme nous, l'ingéniosité est dans votre ADN, procurez-vous la carte de membre du Musée! Avec l'Ingénieuse, vous profitez d'avantages uniques, comme l'accès gratuit aux expositions et au Fab Lab, les invitations aux inaugurations de nos expositions, l'entrée gratuite dans les attractions de l'Association canadienne des centres de sciences, et plus encore.

Équipes sportives interscolaire

Les diverses saisons sportives tirent à leur fin à l'Odyssée.

En volleyball, nos deux équipes ont encore un tournoi à disputer en février. Les benjamines connaissent une très bonne saison, mais ne sont pas admissibles pour les finales régionales, car on a dû compléter l'équipe avec deux joueuses cadettes.

En juvénile, les protégées de Nicolas Busque, connaissent une saison en dents de scie avec une fiche de 10 victoires et 22 défaites. On espère un bon tournoi pour clore la saison en beauté.

En basket, nos équipes sont très performantes. Avec une partie à jouer, nos benjamins ont une fiche de 9 victoires en 11 parties. Ils devraient, selon toute logique, se qualifier pour les finales régionales le 19 février.

Nos juvéniles quant à eux ont terminé la saison régulière avec une fiche de 9 victoires en 11 parties. Ils sont donc qualifiés pour la finale régionale en Juvénile D4 niveau 1 qui se tiendra le 18 février.

Avec deux équipes de basket aux régionaux, on vivrait une première !

En badminton, la délégation estrienne qui participera aux finales provinciales des jeux du Québec à Rivière-du-loup, comptera 4 représentants de l'Odyssée (sur 6 participants). En vertu de leur titre de champions régionaux en double juvénile, les tandems composés d'Ève Laplante et Delphine Rochette, ainsi que celui d'Olivier Madgin et Joseph Picard seront nos porte-étendards.

En cheerleading, Les filles travaillent encore très fort en vue des compétitions qui de dérouleront à partir de février. Elles participeront à deux compétitions régionales et possiblement aux provinciaux.

Le club de course du midi, quant à lui, poursuit ses activités en vue du retour du Grand défi Pierre Lavoie. 35 athlètes s'entraînent depuis le 5 décembre pour se préparer à la course Québec/Montréal qui se tiendra les 13 et 14 mai. On a aussi le groupe « Fille active » qui fait plusieurs activités sportives sur l'heure du lunch.

On a enfin les « mini-spyder » qui sont en action depuis le 4 février et ce, jusqu'au 1er avril pour la session d'hiver. Ce projet permet aux athlètes en herbe du primaire de s'initier au basket, soccer et/ou badminton sous la supervision d'athlètes de l'Odyssée.

56e Finale des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup

C'est du 3 au 11 mars qu'aura lieu la finale des Jeux du Québec, à Rivière-du-Loup. Plusieurs jeunes athlètes de Valcourt représenteront l'Estrie lors de cette compétition d'envergure. La Ville de Valcourt souhaitait les féliciter et leur apporter son soutien dans cette expérience hautement enrichissante. Votre détermination est une source d'inspiration pour l'ensemble de la population de votre Ville!

Voici la liste de nos athlètes:

- Mathis Bernier — Hockey Masculin
- Léa Dalpé — Hockey Féminin
- Ludovic Lachance — Ski de Fond
- Alexis Létourneau — Ski de Fond
- Olivier Madgin — Badminton

Préférez une **ENTREPRISE LOCALE** à une autre !

COOPTEL C'EST :

- Près de 80 ans d'expérience en télécommunication;
- La première entreprise à avoir construit de la fibre optique à la maison en milieu rural;
- Un service client de proximité et à l'écoute;
- Une coopérative qui réinvestit pour ses membres.

Cooptel | 1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

SERVICE D'AIDE EN IMPÔT | PROGRAMME DES BÉNÉVOLES DEPUIS 1988

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION
Maison CoopTel

Besoin d'aide pour vos impôts ?

POUR QUI ?

Personne seule ayant un revenu maximal de 30 000$
Couple ayant des revenus maximaux de 35 000$
Familles ayant des revenus maximaux de 35 000$ + 2000$/enfants

Comment?
Présentez-vous à l'une des cliniques d'impôts mentionnées avec vos documents (relevés, avis de cotisation, etc.)

Quand?
Les lundis et mercredis : 6-8-13-15-20 mars 2023
Entre 9h et 12h

Où?
Centre d'action bénévole Valcourt et Région
950 rue Saint-Joseph, Valcourt
450 532-2255

Coût: GRATUIT

Le CAB Valcourt et Région c'est tout ça... et bien plus!

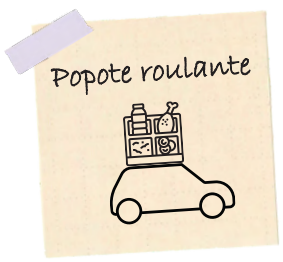

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION
Maison CoopTel

450 532-2255
cabver.org

Pour Valcourt 2030, le mois de février a été occupé par deux grands chantiers d'actions : la relance des comités de travail citoyens et les activités reliées au Mois de l'histoire des Noirs.

Les comités en action

En ce moment, plusieurs comités regroupant partenaires et citoyens sont à d'identifier des pistes d'action pour déployer différents projets. Évidemment, il y a toujours possibilité d'accueillir de nouveaux participants au sein de ces différents comités. Voici quelques projets en cours nécessitant la participation de citoyens bénévoles pour avancer :

- Le comité culturel du Grand Valcourt : il s'agit du comité responsable du Ciné-Club. Il vise aussi la mise en place d'autres activités culturelles sur le territoire. D'ailleurs, depuis janvier, le Ciné-Club est en action!
- Comité « Liens entre les écoles et la communauté » : cet espace de concertation sert à mieux identifier les occasions de partenariat entre les acteurs du milieu avec les écoles. Au programme: une journée de rencontre entre les organismes locaux et les enseignants en début d'année scolaire pour identifier les formations ou collaborations possibles dans les différents cours.
- Cercle artistique pour femmes : mise en place d'activités artistiques qui permettront d'offrir un espace d'échange pour les femmes de la région, en mettant l'accent sur les échanges interculturels.
- Comité de valorisation de l'action bénévole : les actions de Valcourt 2030 reposent sur la présence de bénévoles sur les différents comités, comme c'est le cas pour plusieurs autres organisations. À cet effet, différentes actions seront mises en place avec les partenaires afin de valoriser et démystifier l'action bénévole sous toutes ses formes.
- Comité biodiversité et mise en valeur du milieu : vous connaissez le programme d'excellence en biodiversité du Réseau environnement? C'est à partir de celui-ci que ce comité désire mettre en place différentes actions misant sur la préservation de la biodiversité et l'écoresponsabilité
- Comité intergénérationnel : pour l'instant, ce comité s'occupe de mettre en place le projet Lire et Faire lire dans la région de Valcourt. Celui-ci vise un partenariat entre les écoles et des bénévoles lecteurs de 50 ans et plus qui iront raconter quelques histoires aux enfants durant 8 semaines consécutives. Éventuellement, d'autres projets de cette nature seront déployés.

Pour connaître l'ensemble des comités en actions et les occasions de bénévolat, j'invite les citoyennes et citoyens à visiter le site web de Valcourt 2030.

Mois de l'histoire des Noirs

À travers les actions de son projet Bienvenue dans la région de Valcourt, Valcourt 2030 a offert deux activités en lien avec le mois de l'histoire des Noirs; un souper interculturel suivi d'un atelier de percussions en collaboration avec BlackEstrie et la projection du film québécois Chien blanc en partenariat avec le comité culturel du Grand Valcourt.

Près de 90 personnes se sont présentées au souper qui a eu lieu le 16 février à la cafétéria de l'école secondaire l'Odyssée et 35 personnes ont profité de la soirée Ciné-Club du 23 février.

Pour les amateurs de repas interculturels, une autre activité de cuisine aura lieu le 24 mars, en soirée, alors que nous aurons la chance de déguster des mets philippins. Sachez que nous avons plusieurs travailleurs originaires des Philippines dans la région et que ceux-ci sont d'excellents cuisiniers! Les informations seront diffusées sur nos médias sociaux et notre site web dès le début du mois de mars. Les places seront limitées, alors il faudra faire vite pour vous inscrire si cette soirée vous intéresse!

Au plaisir de vous croiser bientôt dans un comité de travail ou lors d'une activité sociale organisée par Valcourt 2030,

Kevin Bombardier

Directeur général de Valcourt 2030

Ouverture du Ciboulot
Les samedis et dimanches
9h30 à 16h30
900 rue Champêtre

- Location d'équipement pour les sports d'hiver
- Vente de grignotines
- Accès aux salles de bain

Valcourt
VIVRE D'INGÉNIOSITÉ

4 À 7
RECRUTEMENT
MERCREDI 22 MARS

Pour les finissant(e)s :

- Éducation spécialisée
- Enseignement
- Informatique
- Psychoéducation et psychologie
- Travail social

cssds.gouv.qc.ca

LA TROUPE DE THÉÂTRE ENTR'AMIS PRÉSENTE

ZACHARY FRANCOEUR
&
TOMMY GAUTHIER

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT
SAMEDI 25 MARS, 20H

POUR RÉSERVATION
450 532-3313 poste 1342
819 679-4656 ou 819 578-4405

La Fête Champêtre devient:

Le Festi-Val Show!

Le 26 août, il va faire SHOW à Valcourt!

Préparer vos prestations puisqu'il y aura un spectacle de talents!

Spectacle d'un chanteur québécois bien connu!

Nouveau nom, nouvelle formule, toujours autant de plaisir!

Le coup de cœur de
Richmond

Kathleen McCollough, pour 10 années d'innovation, de dévouement et de créativité, pour avoir créé, à partir de rien une télévision qui nous remplit de fierté.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ANDRÉ BACHAND
DÉPUTÉ DE RICHMOND

819 879-1104
Andre.Bachand.RICM@assnat.qc.ca

TVME

Inscriptions au Camp de Jour

L'été approche à grands pas et la Ville de Valcourt offre aux familles de la région des activités estivales encadrées sur nos terrains de jeux, pour les enfants de 5 ans (maternelle complétée) à 12 ans inclusivement.

Suite aux inscriptions, notre équipe travaillera à former les groupes.

Un ratio enfants/animateur doit être respecté selon les groupes d'âge.

Au besoin, la Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser les inscriptions effectuées à la semaine, ainsi que les inscriptions effectuées à compter du 31 mai 2023, dans le but de respecter le ratio. En cas de manque de personnel, les jeunes de 12 ans pourraient être refusés, puisqu'ils sont aptes à se garder seuls. Il est à noter qu'aucun remboursement ne pourra être effectué à compter du 31 mai 2023, car les groupes seront formés.

Tous les parents dont l'enfant est inscrit au Camp de jour seront contactés vers la mi-juin pour une rencontre.

Du 26 juin au 18 août 2023, du lundi au vendredi de 9h à 16h

CAMP DE JOUR	JUSQU'AU 30 MAI	À COMPTER DU 31 MAI
TARIF ESTIVAL RÉSIDENT (8 semaines)	415$	518.75$
TARIF SEMAINE RÉSIDENT	75$	93.75$
TARIF ESTIVAL NON-RÉSIDENT (8 semaines)	658$	822.50$
TARIF SEMAINE NON-RÉSIDENT	130$	162.50$

À noter que le coût du service de garde pour la période du midi est inclus.

Les jours de camps de jour, du lundi au vendredi de 6h45 à 9h et de 16h à 17h. L'enfant doit être inscrit au Camp de Jour pour pouvoir fréquenter le service de garde.

SERVICE DE GARDE	JUSQU'AU 30 MAI	À COMPTER DU 31 MAI
TARIF JOURNALIER	12$/jour	12$/jour
TARIF ESTIVAL RÉSIDENT (8 semaines)	215$	268.75$
TARIF SEMAINE RÉSIDENT	36$	45$
TARIF ESTIVAL NON-RÉSIDENT (8 semaines)	250$	312.50$
TARIF SEMAINE NON-RÉSIDENT	50$	62.50$

Tous les forfaits sont payables lors de l'inscription. Un chèque post-daté peut être remis, s'il est daté du 30 mai, au plus tard.

Cours de natation

Si votre enfant fréquente le camp de jour, il est possible de l'inscrire aux cours de natation durant le jour. Un moniteur l'accompagnera à son cours. Consultez le programme d'activité printemps-été sur le site www.valcourt.ca pour connaître l'horaire et les tarifs des cours de natation.

Sentier Multifonctionnel du parc hivernal de Valcourt

Dès que la neige sera au rendez-vous, le Ciboulot sera ouvert de 9h30 à 16h30, les samedis et dimanches, afin de vous donner accès aux salles de bains lors de la pratique de sports d'hiver. Vous pourrez également y louer de l'équipement sportif et y acheter brevages et grignotines.

Équipement	Bloc de 2 heures	pour la journée	Pour le week-end
Trottinette des neiges	5$*	10$*	15$*
Tube pour glissade	5$*	10$*	15$*
Raquettes à neige	5$*	10$*	15$*
Fat bike (casque obligatoire)	10$*	20$*	30$*
Ski de Fond	10$*	15$*	30$*

Boissons et grignotines	prix
Café	2.50$*
Chocolat chaud	2.50$*
Chocolat	2.50$*
Chips	2.50$*

*Taxes incluses. Argent comptant seulement, obligation de mettre une pièce d'identité en garantie lors de la location d'équipement.

La Ville de Valcourt se dégage de toutes responsabilités quant aux blessures qui pourraient survenir sur le sentier multifonctionnel, les glissades du Club de Golf ou suivant l'utilisation de l'équipement en location. L'utilisation des pistes, sentiers et équipements est aux risques de l'utilisateur. Des frais seront facturés pour les équipements rapportés endommagés.

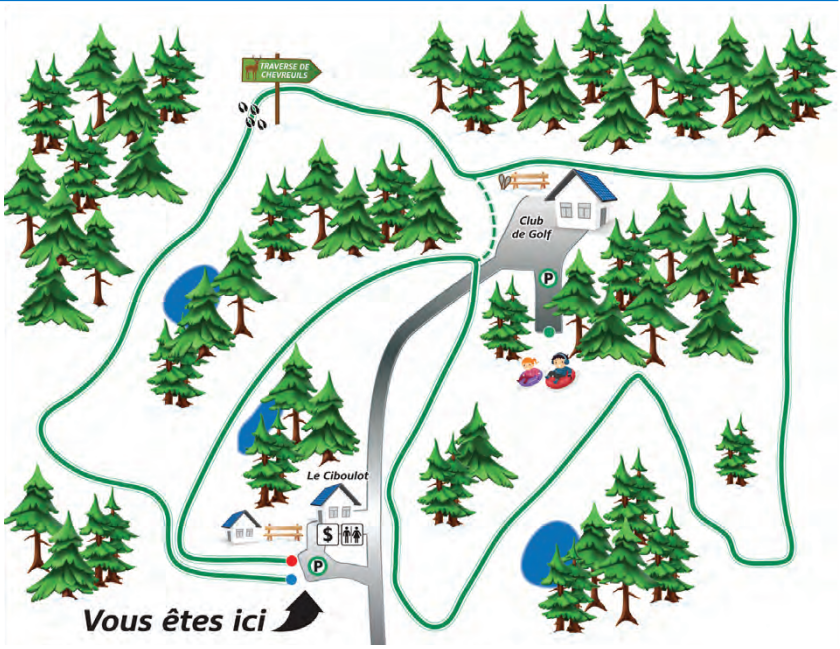

Offres d'emplois étudiants

La Ville de Valcourt est à la recherche de candidats (étudiants) pour les postes suivants.

Ces postes sont de 35 à 40 heures par semaine et vous avez la possibilité d'avoir une semaine de vacances non-rémunérée au cours de l'été.

Coordonnateur – Camp de jour

Le titulaire du poste est appelé à faire la coordination du Camp de Jour et la planification du programme d'animation estival.

Éducateur spécialisé – Camp de jour

Le titulaire du poste est appelé à faire de l'intervention auprès des jeunes qui ont des besoins particuliers dans les groupes réguliers du camp de jour.

Accompagnateur spécialisé – Camp de jour

Le titulaire du poste est appelé à accompagner et à encadrer des enfants à défis multiples dans les groupes réguliers du camp de jour. Il devra assurer l'intégration de ces enfants à la vie quotidienne du camp de jour.

Animateur – Camp de jour

Le titulaire du poste est appelé à faire de l'animation auprès des jeunes de 6 à 12 ans.

Coordonnateur aquatique – piscine

Sous la supervision du directeur des loisirs, dans le cadre de l'activité aquatique, le titulaire est appelé à faire la coordination et planifier le programme aquatique.

Moniteur-sauveteur aquatique– piscine

Sous la supervision du coordonnateur aquatique, le titulaire est responsable de la surveillance lors des bains libres et /ou de donner des cours de natation de niveaux préscolaires, juniors et/ou de spécialités aquatiques (aquaforme et aquadulte)

Pour postuler visitez le site web de la Ville de Valcourt au www.valcourt.ca.

Trio Desjardins

Tu n'as aucune expérience de travail ?

Apprenti-stage t'offres la possibilité de réaliser un stage de 80 heures dans un organisme sans but lucratif de ta municipalité et d'obtenir une bourse. (montant non déterminé)

Qui peut participer?

- Tu es un étudiant âgé de 14 à 16 ans.
- Tu es en quête d'une toute première expérience de travail
- Tu es disponible pour travailler pendant 4 semaines durant l'été
- Tu es à ta première participation au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi.

Comment participer?

Présente-toi à ton Carrefour jeunesse-emploi afin de procéder à ton inscription.

Tu devras assister à une journée de formation préparatoire à l'emploi qui se tiendra en mai.

Découvrir l'acupuncture

Ordre des acupuncteurs du Québec

Qu'est-ce que l'acupuncture?

L'acupuncture est une forme de traitement issue de la médecine chinoise, consistant à stimuler certains points précis du corps à l'aide de très fines aiguilles.

Qui peut bénéficier d'un traitement?

Tout le monde! Même les bébés, enfants ou femmes enceintes.

Est-ce que ça fait mal?

Non! Les aiguilles d'acupuncture sont environ du diamètre d'un cheveux et la sensation est semblable à une piqûre de moustique. On ne sent pas ou très peu les aiguilles.

Qui peut pratiquer l'acupuncture?

Au Québec, il existe un Ordre professionnel qui encadre la pratique de l'acupuncture depuis 1995. Il faut être membre de l'Ordre et avoir suivi une formation de 3 ans pour avoir le permis de pratique.

Pour quelles raisons consulter en acupuncture?

- Douleurs diverses lombaire, cervicale, coude, épaule, sciatique, tendinite, bursite
- Allergies saisonnières
- Problèmes gastro-intestinaux
- Arrêt de tabac, dépendances
- Ménopause: bouffées de chaleur, insomnie
- Stress, anxiété
- Fertilité, SPM douloureux, cycle irrégulier, grossesse
- Migraines, paralysie de bell
- SInusites et rhinites chroniques

Pour en savoir plus:

Association des Acupuncteurs du Québec

www.acupuncture-quebec.com

Ordre des Acupuncteurs du Québec

www.o-a-q.com

Par Valérie Landry Acupunctrice

450 532-2213

www.acupuncturevalcourt.com

ISO-SANTÉ CME

L'Acupuncture au CME de Valcourt!

- Douleurs & tensions musculaires
- **Anxiété, le manque d'énergie et les troubles de sommeil**
- Reflux gastriques, brûlements d'estomac, constipation, selles molles
- Régularisation du cycle menstruel/accompagnement grossesse
- Symptômes liés à la ménopause

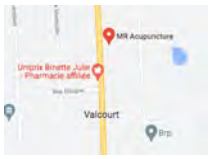

L'objectif de l'Acupuncture : stimuler les mécanismes d'auto-guérison du corps pour lui permettre de retrouver son équilibre et ainsi diminuer les symptômes!

MR Acupuncture

Appelez-nous pour prendre rendez-vous!
(450)-532-5490

Crédit photo Jean-Marc Brais
Le Val-Ouest

Toute la population de la Ville de Valcourt est invitée à rendre hommage au Docteur Turcotte!

Hommage | Remerciements | Souvenirs | Anecdotes

Partagez vos pensées avec le docteur Turcotte dans un Livre d'or!

Présentez-vous à votre bureau municipal pour participer au recueil collectif!

Ville de Valcourt, 1155, rue St-Joseph
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
Vendredi de 8h30 à 11h30

À partir de 63,82$ du mètre carré, incluant les infrastructures

Taxes et intérêts en sus

Une ville prête à t'accueillir. Un terrain pour t'y construire.

Installez-vous à Valcourt et **bénéficiez d'un crédit de taxes pouvant aller jusqu'à 8 000 $ à l'achat d'un terrain !*** Les terrains disponibles dans cette offre se retrouvent dans le magnifique secteur du Boisé du Ruisseau. Vous profiterez d'une qualité de vie inégalée dans un univers entre la ville et la campagne. À Valcourt, il y a tout ce dont vous avez besoin, il ne manque que vous !

* Prenez note que pour pouvoir bénéficier de l'offre, vous devez construire sur le terrain choisi une maison unifamiliale de plus de 175 000 $ dans un délai maximal de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente. Le montant du crédit de taxes est basé sur le prix de l'évaluation municipale. Certaines autres conditions s'appliquent. Consultez notre site web pour en savoir plus !

valcourttefait**lacour.ca**

450 532-3313 poste 1338

BRP · Desjardins Caisse du Val-Saint-François · Les Constructions Clément Robert Excellence · Garantie · Style de vie · Marier & Viens Notaires · Dessins Drummond Votre meilleur plan

Informez-vous sur les offres spécifiques de nos partenaires !